

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU les articles L. 613-1, L. 712-2 et D. 643-59 et suivants** du Code de l'Éducation
- VU le décret du 17 décembre 1933** relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU l'arrêté du 3 août 2005** relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 6 décembre 2019** portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU la circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000** relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU la délibération de la CFVU n°2024-002 en date du 28 mars 2024** portant sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences : Licence, Licence professionnelle et Master ;
- VU la délibération n°CFVU 2024-004 du 19 septembre 2024** portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n°DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021 ;**
- VU les propositions du Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Blois ;**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) de l'année universitaire 2024-2025 sont composés des personnes désignées ci-après :

Département Métiers du Multimédia et de l'internet
Département Mesures Physiques
Département Réseaux et Télécommunication
Département Science et Génie des Matériaux

Président : Samuel CALLÉ

Membres : Laurianne BLANC, co-chef de département - RT
Mathieu CROISSANDEAU, chef d'exploitation délégué - EDF
Kévin DESCOUBES, chef de projet - KERNEL
Ludovic FONTAINE, enseignant chercheur - RT
Jacqueline GROS-DESORMEAUX, enseignante - MMI
Lionel HAUMESSER, co-chef de département - MP
Cyril DE RUNZ, Chef de département - MMI
Fanomezantsoa RANDRIANAIVO, chef de département - SGM
Emmanuel RHENY, graphiste-designer - MANOLABO
Loïc TESSIER, enseignant chercheur - SGM
Mustapha ZAGHRIoui, chef de département - MP

Suppléants : Catherine CHENU, département SGM
Patrick LAFFEZ, département MP
Julien LASSERRE, département MMI
Rémi ROUFFAUD, co-chef de département - RT

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 22 novembre 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Le Vice-président en charge de la formation et de la
vie universitaire

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, and a circular official stamp on the right. The stamp contains the text 'université de TOURS' at the top and 'University of TOURS' at the bottom, with a large stylized 'UT' logo in the center.

Florent MALRIEU